



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE WESTMOUNT
LE LUNDI 17 AOÛT 2020**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

2. RAPPORT DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSEUR

Conseiller Shamie

APPUYEUR

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 17 août 2020 soit adopté.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

PROPOSEUR

Conseiller Shamie

APPUYEUR

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 août 2020 soit approuvé.

6. RAPPORTS AU CONSEIL

6.1. CORRESPONDANCE

Mairesse Smith

Aucun rapport n'est déposé.

6.2. PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER

Conseiller Shamie

Le procès-verbal de la rencontre du comité plénier du conseil du 20 juillet 2020 est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville.

7. APPEL D'OFFRES PUBLIC - BANQUE D'HEURES POUR SERVICES PROFESSIONNELS - GÉNIE - INSTALLATIONS EXTÉRIEURES (PUB-2020-046)

ATTENDU QUE des soumissions ont été ouvertes publiquement le 10 juillet 2020 pour une banque d'heures pour services professionnels - Génie - installations extérieures (appel d'offres n° PUB-2020-046) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyses des soumissions ouvertes, FNX-INNOV inc. est le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage tel qu'il appert du rapport préparé par la chef de division - approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Cutler

D'autoriser une dépense de 174 804,19 \$, incluant le crédit de taxe, pour une banque d'heures pour services professionnels - Génie - installations extérieures (appel d'offres n° PUB-2020-046) ;

D'accorder à FNX-INNOV inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 191 433,38 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres PUB-2020-046 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2020-1066.

8. APPEL D'OFFRES PUBLIC - FOURNITURE DES APPAREILS DE JEUX AU PARC PRINCE-ALBERT (PUB-2020-049)

ATTENDU QUE des soumissions ont été ouvertes publiquement le 10 juillet 2020 pour la fourniture des appareils de jeux au parc Prince-Albert (appel d'offres n° PUB-2020-049) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyses des soumissions ouvertes, Les industries Simexco inc. est le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage tel qu'il appert du rapport préparé par la chef de division - approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseillère Lulham

D'autoriser une dépense de 88 333,95 \$, incluant le crédit de taxe, pour la fourniture des appareils de jeux au parc Prince-Albert (appel d'offres n° PUB-2020-049) ;

D'accorder à Les industries Simexco inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 96 737,19 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres PUB-2020-049 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2020-1065.

9. TRANSACTION - TÉLÉCON INC.

ATTENDU QUE la Ville réclame de Télécon inc. le remboursement d'une somme pour couvrir les dommages causés à ses installations le ou vers le 23 juillet 2018 près de l'intersection de l'avenue Grosvenor et de la rue Sainte-Catherine Ouest ;

ATTENDU QUE la Ville et Télécon inc. ont convenu d'un commun accord de régler à l'amiable les conséquences financières des dommages causés.

PROPOSEUR

Conseiller Shamie

APPUYEUR

QUE le directeur des Services juridiques, ou la directrice adjointe des Services juridiques en son absence, soit mandaté(e) pour signer le Reçu-quittance et transaction ci-joint au nom de la Ville.

10. AMÉNAGEMENT URBAIN - APPROBATION DES PERMIS

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, la délivrance de certains permis de construction est assujettie à la recommandation préalable des plans par le comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3.2.2 de ce règlement, le conseil doit se prononcer par résolution sur ces recommandations du comité.

PROPOSEUR

Conseiller Peart

APPUYEUR

QUE, selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme formulées lors de ses réunions tenues les 3 et 4 août 2020, les demandes de permis de construction se trouvant à la liste ci-jointe, telles que révisées conformément au *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, soient approuvées.

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance.